

MUNICIPALITÉ DE PRANGINS

Prangins, le 23 mars 1983

AU CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

Préavis No 22/83

Concerne : demande de crédit de fr. 1'070'000.-- pour l'agrandissement du Collège de "La Combe - Les Places".

Municipal responsable : M. Pierre Antenen

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1.- Historique

C'est en juin 1977 qu'a eu lieu l'inauguration de l'actuel Collège de la Combe, comprenant, outre une salle de gymnastique, 9 salles de classes. La mise à disposition de ce bâtiment scolaire a permis d'y transférer les classes se trouvant dans l'ancien collège, ainsi libéré pour d'autres usages.

L'administration communale a pu, dès lors, disposer de locaux plus vastes, mieux adaptés à ses besoins. Enfin, la salle de Municipalité a également pu être logée dans l'ancien collège.

Chacun pensait, à l'époque, que Prangins n'aurait plus de soucis de locaux scolaires pendant un nombre considérable d'années. La Commune comptait alors 1820 habitants.

Au fur et à mesure de l'accroissement de la population pranginoise - qui voisine aujourd'hui les 2'200 - de nouvelles classes ont dû être ouvertes, et les locaux inoccupés en 1977 et gardés en réserve ont rapidement été utilisés à leur tour.

Abstraction faite des classes enfantines, qui occupent le pavillon scolaire des Fossés, le nombre d'élèves fréquentant les classes du degré primaire à Prangins a évolué comme suit :

Année scolaire	Effectifs en début	Nombre de
	d'année scolaire	classes
1977 - 1978	158	7
1978 - 1979	177	. 8
1979 - 1980	186	10

Année scolaire	Effectifs en début	Nombre de
	<u>d'année scolaire</u>	classes
1980 - 1981	189	10
1981 - 1982	214	11
1982 - 1983	220	11

2.- Situation actuelle

Comme il ressort de ces chiffres, les 9 classes du nouveau collège ont toutes été occupées dès 1979, une classe devant même être réinstallée dans l'ancien collège cette année-là, suivie en 1980 d'une deuxième classe, supprimant du même coup la salle de musique et de projection. Depuis cette année-là, les réserves sont inexistantes.

Compte tenu de cette évolution, la Municipalité a entrepris dès 1982 des études visant à la création de nouveaux locaux scolaires. Il est rapidement apparu que la seule solution se prêtant à une réalisation dans un laps de temps très court était l'agrandissement du Collège de la Combe, par un prolongement du bâtiment existant, du côté nord de celui-ci.

La Municipalité avait l'intention de confier les études nécessaires à l'architecte qui avait conçu le nouveau collège. Celui-ci a toutefois décliné notre demande, étant donné qu'il avait entre-temps liquidé son bureau pour raison d'âge. Néanmoins, il était d'accord de prêter son concours au bureau d'architectes qui reprendrait cette étude.

Cela étant, la Municipalité a chargé le bureau BAU, à Nyon et Rolle (MM. Poncet et Froehlich) d'établir un avant-projet qui, après certaines modifications, a rencontré l'approbation du Département de l'Instruction publique.

3.- Justification du projet

A la lecture des données ci-dessus, il apparaît avec évidence que les locaux scolaires de notre Commune ne suffiront plus dans un proche avenir. En effet, le nombre prévisible d'élèves en 5ème primaire, en août prochain, nous a d'ores et déjà incités à demander au Département de l'Instruction publique, à Lausanne, l'autorisation d'ouvrir une nouvelle classe lors de la rentrée de l'été 1983. Des mesures provisoires devront être prises, le cas échéant, pour la loger.

En outre, la mise à disposition de nos élèves d'une salle de musique et de projection est souhaitable et justifiée.

Les constructions d'habitation déjà mises à l'enquête, de même que celles qui pourront se réaliser lorsque certains plans de quartier, actuellement à l'étude, seront légalisés, donnent à penser que le développement de notre Commune ne va pas se ralentir.

A plus long terme, seule la construction d'un nouveau bâtiment scolaire aux Morettes permettra de faire face aux besoins futurs en locaux scolaires. En raison du remaniement parcellaire en cours, cette solution n'est évidemment pas réalisable dans un avenir immédiat.

Par ailleurs, face à la croissance continue des tâches administratives d'une Commune de l'importance de Prangins, une extension de l'administration communale doit être envisagée à court terme. Une telle extension suppose le recours à des locaux supplémentaires dans l'ancien collège, impliquant le départ des deux classes qui y sont actuellement logées. On en profitera pour réaliser une meilleure accessibilité des bureaux de l'administration communale, en pensant notamment aux personnes âgées ou handicapées.

4.- Description des travaux

Du fait qu'il s'agit de l'agrandissement d'un bâtiment déjà construit, l'une des conditions imposées au bureau d'architectes était de respecter l'architecture existante, en particulier en ce qui concerne l'aspect et les matériaux des façades.

L'agrandissement projeté est un module contenant quatre classes, réparties sur deux niveaux, à l'emplacement du local des citernes. Accolé au bâtiment existant, il sera relié à celui-ci par un passage à côté de la salle des maîtres d'une part, de même que par un prolongement des escaliers donnant accès à la salle de gymnastique à l'intérieur du bâtiment d'autre part.

Outre les trois salles de classes proprement dites, la quatrième servira à l'enseignement de la musique, à des projections, etc... Des locaux sanitaires sont également prévus.

Quant à l'aménagement et l'équipement des salles, ils correspondront en tous points aux autres classes du bâtiment.

Tous ces travaux et équipements sont mis en soumissions.

Le coût de cette construction se présente comme suit (avant ouverture des soumissions) :

1)	travaux préparatoires, y compris démolitions, démontages, installation de chantier, répercussions sur bâtiment		
	existant et honoraires	fr.	248'800
2)	bâtiment	fr.	1'031'000
3)	aménagements extérieurs	fr.	4'200
4)	frais secondaires	fr.	10'000
5)	ameublement et décoration	fr.	73'000
	total :	fr.	1'367'000

report

fr. 1'367'000.--

dont à déduire les subventions cantonales de :

- 23 % sur le montant de fr. 1'257'068.-- fr. 289'125.--
- 12 % sur le montant de fr. 72'572.-concernant l'ameublement

fr. 8'708.-- 297'833.--

soit à charge de la commune fr. 1'069'167.--, montant arrondi à fr. 1'070'000.--.

Le début des travaux est prévu pour l'été 1983 et leur durée ne devrait pas excéder 8 mois.

Financement

Il figure dans le plan des investissements et la Municipalité s'approchera des établissements bancaires de la place pour ouvrir un crédit de construction avec consolidation aux meilleures conditions du moment.

Amortissement

Sur 30 ans ou plus rapidement, selon les possibilités financières de la Commune, à raison de fr. 36'000.— l'an minimum.

Entretien

La somme de fr. 20'000.-- sera portée chaque année au budget de fonctionnement de la Commune.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

vu le préavis No 22/83 concernant une demande de crédit de fr. l'070'000.-- pour l'agrandissement du Collège primaire de La Combe,

lu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,

attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

d'approuver le préavis municipal No 22/83 concernant une demande de crédit de fr. 1'070'000.-- pour l'agrandissement du Collège primaire de La Combe,

2/ d'accorder un crédit de fr. 1'070'000.-- pour ces travaux,

3/ d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de fr. 1'070'000.-- aux conditions les plus favorables du moment.

d'autoriser la Municipalité à porter au budget de fonctionnement de la commune, fr. 36'000.-- l'an, au titre d'amortissement et fr. 20'000.-- l'an, au titre de frais d'entretien.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 21 mars 1983 pour être soumis au Conseil Communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

/ le syndic

M. Jaccard

le scrétaire

A

Annexes: 2 plans



